



FICHE INSCRIPTION TRANSPORT SCOLAIRE 2025-26

SERVICE
SCOLAIRE/PERISCOLAIRE

**Les dossiers présentant plus de 2 factures non réglées seront refusés
(sauf justificatif de régularisation en cours)**

ENFANT

NOM : _____ PRENOM : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

ECOLE : _____ NIVEAU (en septembre) : _____

RESPONSABLE LEGAL(E) 1

NOM : _____ PRENOM : _____ TEL PORTABLE : _____

MAIL : _____ ADRESSE POSTALE : _____

RESPONSABLE LEGAL(E) 2

NOM : _____ PRENOM : _____ TEL PORTABLE : _____

MAIL : _____ ADRESSE POSTALE : _____

Facturation à : ☐ Responsable 1 ☐ Responsable 2

Délais réservation/annulation : au plus tard la veille avant minuit

INSCRIPTION : ☐ HEBDOMADAIRE ☐ TRIMESTRIELLE ☐ A L'ANNEE

MATERNELLE : Présence obligatoire d'un adulte* à la descente du bus. À défaut, l'enfant est reconduit en garderie (facturation)

ELEMENTAIRE : autorisation à rentrer seul(e), valable uniquement pour le bus : OUI* / NON

* Personnes autorisées à récupérer l'enfant (autres que les responsables légaux) : à renseigner sur le PORTAIL FAMILLE
Si l'enfant ne rentre pas seul, et que le parent est absent à la descente du bus : l'enfant est reconduit en garderie (facturation)

SECTEUR LANCEY : écoles République, Jules Ferry et Pasteur

SECTEUR BRIGNOUD : écoles Pasteur, Libération, V. Hugo

ARRÊT (entourer) : STADE BERGES CONTAMINE REPUBLIQUE

ARRÊT (entourer) : DEBUSSY BERLIOZ COLLEGE PASTEUR

INSCRIPTION REGULIERE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.
ALLER 8H				
RETOUR 11h30				
ALLER 13h				
RETOUR 16h30				

INSCRIPTION REGULIERE	LUNDI	MARDI	JEUDI	VEND.
ALLER 8H				
RETOUR 11h30				
ALLER 13h				
RETOUR 16h30				

POUR LES TRAJETS OCCASIONNELS : INSCRIPTION SUR LE PORTAIL FAMILLE



EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES

3.3 Transports scolaires :

Un transport scolaire est organisé par la Commune. Le ramassage s'effectue 4 fois par jour (matin, midi, à la reprise l'après-midi et le soir) les jours d'école.

L'inscription s'effectue à l'année, avec la possibilité de désinscription par trimestre. L'inscription par trimestre en cours d'année est possible.

- ✓ **Réservation obligatoire pour les trajets Aller ou Retour.**

Toutes modifications de réservations ou d'annulations devront se faire via le Portail Famille au plus tard la veille avant minuit.

- ✓ Horaires et arrêts desservis :

MATIN (secteur LANCEY) : vers les écoles J. Ferry, République et Pasteur

ARRETS	Stade Bergès	Contamine	République	Jules Ferry	Pasteur
ALLER	8h00	8h02	8h05	8h10	8h15

ARRETS	Pasteur	Jules Ferry	République	Stade Bergès	Contamine
RETOUR	11h25	11h40	11h45	11h50	11h52

APRES-MIDI (secteur LANCEY) : vers les écoles J. Ferry, République et Pasteur

ARRETS	Stade Bergès	Contamine	République	Jules Ferry	Pasteur
ALLER	13h00	13h02	13h05	13h10	13h15

ARRETS	Pasteur	Jules Ferry	République	Stade Bergès	Contamine
RETOUR	16h25	16h40	16h45	16h50	16h52

MATIN (secteur BRIGNOUD) : vers les écoles Libération, V. Hugo et Pasteur

ARRETS	Debussy	Berlioz	Collège	Pasteur	Libération		
ALLER	8h00	8h02	8h05	8h10	8h20		

ARRETS	Libération	Debussy	Berlioz	Collège	Pasteur	Debussy	Berlioz
RETOUR	11h35	11h40	11h42	11h45	11h50	11h55	12h00

APRES-MIDI (secteur BRIGNOUD) : vers les écoles Libération, V. Hugo et Pasteur

ARRETS	Debussy	Berlioz	Collège	Pasteur	Libération		
ALLER	13h00	13h02	13h05	13h10	13h20		

ARRETS	Libération	Debussy	Berlioz	Collège	Pasteur	Debussy	Berlioz
RETOUR	16h40	16h45	16h45	16h50	16h55	17h	17h05

3.4 Arrivée et départ des services périscolaires

- ✓ **Transport scolaire retour d'11h30 et 16h30** : Les enfants faisant l'objet d'une réservation sont directement récupérés par les agents à la fin du temps scolaire.

A la descente du bus, les modalités sont les suivantes :

- Enfant de maternelle : la présence du responsable légal ou de tout adulte autorisé à récupérer l'enfant est obligatoire. A défaut l'enfant est reconduit en garderie qui sera facturée.
- Enfant d'élémentaire : l'enfant peut partir seul s'il est autorisé sur le dossier d'inscription. A défaut l'enfant est reconduit en garderie qui sera facturée.